



23 avril 2020

(20-3210)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original : anglais/français

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

CANADA : PROJET DE LOI C-13 (LOI CONCERNANT CERTAINES MESURES
EN RÉPONSE À LA COVID-19)

Membre présentant la notification	CANADA
--	---------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Projet de loi C-13 (Loi concernant certaines mesures en réponse à la COVID-19)
Objet	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	[] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [X] Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2020/IP/CAN/20_2850_00_e.pdf
Situation de la notification	[] Première notification [X] Modification ou révision du texte juridique notifié [] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/CAN/26 , IP/N/1/CAN/P/16
Brève description du texte juridique notifié <p>Le 25 mars 2020, le projet de loi C-13 (Loi concernant certaines mesures en réponse à la COVID-19) a reçu la sanction royale. Le projet de loi C-13 modifie la Loi sur les brevets du Canada afin d'habiliter le commissaire aux brevets, sur demande du ministre de la Santé, d'autoriser le gouvernement du Canada ou une autre personne déterminée à fournir une invention brevetée dans la mesure nécessaire pour répondre à une urgence de santé publique d'intérêt national.</p> <p>Ces modifications comprennent des garanties visant à protéger les intérêts des titulaires de brevets ; par exemple, en veillant à ce que le titulaire d'un brevet reçoive une rémunération adéquate pour l'utilisation du brevet, en limitant la durée de l'autorisation, en informant le titulaire du brevet de l'autorisation, et en veillant à ce que le titulaire du brevet ait recours aux tribunaux si une personne autorisée agit en dehors du cadre de l'autorisation.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais et français

Entrée en vigueur	25 mars 2020
Autre date	Adoption: 25 mars 2020

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	21 avril 2020
Autres renseignements	Loi sur les brevets: https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-4/TexteCompleet.html
Organisme ou autorité responsable	Innovation, Sciences et Développement économique Canada Direction générale des politiques-cadres du marché, Direction de la politique des brevets 235 rue Queen Édifice CD Howe Ottawa, Ontario K1A 0H5 Canada Téléphone: 343-291-2697

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.